

PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERNEUGHEOL
EN DATE DU 26 MARS 2025

L'an deux mil vingt cinq, le vingt six mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à VERNEUGHEOL, sous la présidence de Monsieur Bernard THOMAS, Maire.

Date de convocation : 17/03/2025.

PRÉSENTS : THOMAS Bernard, BOUYON Daniel, DEVEDEUX Stéphanie, JARLETON Jean-Paul, LECLERC Georges, LEGOUEIX Jean-Baptiste, MANDON Laetitia, MICHON Isabelle, RICHIN Jean-Louis.

ABSENTE : RICHARD Isabelle.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Jean-Paul JARLETON a été désigné secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 13 Mars 2025
 - Travaux par l'ONF 2025
 - Approbation de l'acte constitutif et adhésion au groupement de commandes SOLAIRE DOME
 - Participation financière sur les sections pour l'encadrement des poubelles
 - Approbation des Comptes Financiers Uniques 2024
 - Affectation des résultats 2024 aux budgets 2025
 - Vote des budgets 2025
 - Questions diverses
-

Le Procès-Verbal de la séance du 13 février 2025 est arrêté à l'unanimité des membres présents.

• **Délibération n°8 : Travaux de nettoyage par l'ONF 2025**

<u>FORETS</u>	<u>PAR-CELLES</u>	<u>SURFACE</u> <u>(ha)</u>	<u>TRAVAUX</u>	<u>COUT(€)</u>	<u>DECI-SION</u>
COUSSAT	30	09	Nettoiemnt	1200	favorable
FAYAT	41	13	Nettoiemnt	2000	favorable
RIBIERAS	24.25.26	26	Nettoiemnt	3700	favorable

• **Délibération n°9 : Approbation De L'acte Constitutif Et Adhésion Au Groupement De Commandes Solaire Dôme**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 relatifs aux groupements de commandes,

Considérant qu'il a été demandé aux Communautés de communes du département du Puy-de-Dôme de porter ce projet sur l'ensemble du territoire notamment en permettant aux communes de s'associer à cette opération ; que plusieurs communes membres de la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans ont exprimé le souhait d'installer de tels équipements sur leurs bâtiments ; qu'un tel programme permettra à l'intercommunalité de jouer un rôle central dans le développement des énergies renouvelables sur son territoire en s'impliquant dans un projet de proximité ;

Considérant que les groupements de commandes permettent de coordonner et de regrouper les prestations afin de réaliser des économies d'échelle et qu'ils permettent également d'obtenir des conditions plus avantageuses, tant économiquement que techniquement, dans les offres des entreprises ; que la constitution d'un groupement de commande permet d'optimiser les procédures de passation des marchés publics, de favoriser la concurrence entre les opérateurs économiques ainsi que la bonne gestion des deniers publics ; qu'il apparaît comme étant opportun pour la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans de constituer un groupement de commande dont il serait le coordonnateur ; qu'à ce titre, la collectivité organiserait l'ensemble de la procédure inhérente à la passation des marchés publics nécessaires à l'installation de centrales photovoltaïques sur ses bâtiments et ceux des communes souhaitant participer au groupement ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Verneugheol d'adhérer au groupement de commandes pour l'implantation d'une/de centrale(s) photovoltaïque(s) d'une puissance de 9 kWc en toiture de bâtiment public et au sein duquel la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans exercera le rôle de coordonnateur,

Considérant qu'il appartiendra à la commune de Verneugheol, pour ce qui la concerne, de s'assurer de la bonne exécution des marchés conclus au titre du groupement,

DÉCIDE

1°) d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes, joint en Annexe 01 de la présente délibération, pour l'implantation d'une/de centrale(s) photovoltaïque(s) d'une puissance de 9 kWc en toiture de bâtiment public et au sein duquel la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans exercera le rôle de coordonnateur ;

2°) d'approuver l'adhésion de la commune de Verneugheol au-dit groupement de commandes pour l'ensemble des bâtiments publics identifiés et dont la liste figure en Annexe 02 de la présente délibération ;

3°) d'autoriser M. Bernard THOMAS en sa qualité de Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes, à réaliser les demandes de financement auprès des cofinanceurs potentiels et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;

4°) d'autoriser M. Cédric ROUGHEOL en sa qualité de Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les marchés issus du groupement pour le compte de la Communauté de communes et de ses communes membres ;

5°) d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant concernant la mise en œuvre des centrales photovoltaïque :

		Ateliers municipaux	Salle des fêtes	Total général
Dépenses	Coût de l'installation (€HT)	18 000 €	18 000 €	36 000 €
	Frais de raccordement Enedis (€HT)	1 500 €	800 €	2 300 €
	Forfait Bureau de contrôle (€HT)	800 €	800 €	1 600 €
	Total de l'investissement (€HT)	20 300 €	19 600 €	39 900 €
Recettes	Aide du Conseil départemental			
	Aide de l'EPCI			
	Autre			
	Total des recettes	- €	- €	- €
Bilan	Reste à charge (€HT)	20 300 €	19 600 €	39 900 €
	Taux de financement	0%	0%	0%

- **Aménagement des poubelles**

Le Conseil Municipal accepte de financer l'aménagement des poubelles par une partie des fonds de sections.

Délibérations n°10 à 13 : Vote du Compte Financier Unique 2024

Après la présentation détaillée, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents **APPROUVE** :

Le CFU COMMUNAL 2024 arrêté comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		760 494,37	178 062,58		178 062,58	760 494,37
Opérations de l'exercice	329 052,27	443 563,75	31 345,80	271 196,34	360 398,07	714 760,09
TOTAUX	329 052,27	1 204 058,12	209 408,38	271 196,34	538 460,65	1 475 254,46
Restes à réaliser			7 000,00		7 000,00	
TOTAUX CUMULES	329 052,27	1 204 058,12	216 408,38	271 196,34	545 460,65	1 475 254,46
RESULTATS		875 005,85		54 787,96		929 793,81

Le CFU ASSAINISSEMENT 2024 arrêté comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		9 936,44		28 335,83		38 272,27
Opérations de l'exercice	14 521,91	15 415,66	6 262,00	14 205,87	20 783,91	29 621,53
TOTAUX	14 521,91	25 352,10	6 262,00	42 541,70	20 783,91	67 893,80
Résultats de clôture		10 830,19		36 279,70		47 109,89
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	14 521,91	25 352,10	6 262,00	42 541,70	20 783,91	67 893,80
RESULTATS DEFINITIFS		10 830,19		36 279,70		47 109,89

Le CFU EAU 2024 arrêté comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		36 028,46		55 382,19		91 410,65
Opérations de	40 652,57	38 678,53	4 931,21	11 360,08	45 583,78	50 038,61
TOTAUX	40 652,57	74 706,99	4 931,21	66 742,27	45 583,78	141 449,26
Résultats de clôture		34 054,42		61 811,06		95 865,48
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	40 652,57	74 706,99	4 931,21	66 742,27	45 583,78	141 449,26
RESULTATS		34 054,42		61 811,06		95 865,48

Le CFU TRANSPORT 2024 arrêté comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		18 087,84		21 629,36		39 717,20
Opérations de l'exercice	29 679,56	21 906,08		4 509,00	29 679,56	26 415,08
TOTAUX	29 679,56	39 993,92		26 138,36	29 679,56	66 132,28
Résultats de clôture		10 314,36		26 138,36		36 452,72
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	29 679,56	39 993,92		26 138,36	29 679,56	66 132,28
RESULTATS		10 314,36		26 138,36		36 452,72

Délibérations n°14 à 17 : Vote de l'affectation des résultats

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, la décision d'affectation comme suit :

- Budget commune :

Besoin de financement au 1068 : Néant

Report excédentaire en fonctionnement : 875 005.85 €.

- Budget Assainissement :

Report excédentaire en fonctionnement : 10 830.19 €

- Budget Eau :

Report excédentaire en fonctionnement : 34 054.42 €

- Budget Transport :

Report excédentaire en fonctionnement : 10 314.36 €

Délibérations n°18 à 21 : Vote des budgets 2025

Après la présentation détaillée, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents **APPROUVE** :

Le budget primitif COMMUNAL 2025 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 240 909.90 €	1 240 909.90 €
Investissement	526 512.57 €	526 512.57 €

Le budget primitif ASSAINISSEMENT 2025 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	27 092.19 €	27 092.19 €
Investissement	48 947.70 €	48 947.70 €

Le budget primitif EAU 2025 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	71 856.42 €	71 856.42 €
Investissement	77 863.67 €	77 863.67 €

Le budget primitif TRANSPORT 2025 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	30 814.36 €	30 814.36 €
Investissement	30 647.62 €	30 647.62 €

Délibérations n°22 à 23 : Vote des comptes des sections 2024 et 2025

Après la présentation détaillée, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE les comptes de Sections 2024 arrêtés comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	51 600.63 €	99 067.51 €

APPROUVE le budget primitif des Sections 2025 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	885 419.24 €	885 419.24 €

Questions diverses

Acquisition de tables : 20 tables pour la salle des fêtes avec chariot

Adresse : Le n°13 est attribué à Ribieras.